|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **textes** | **Principes généraux** | **Domaines d'activités prioritaires** | **Exemples d’interventions et d’actions de la Vie scolaire ou du CPE** |
| **L’accompagnement personnalisé au Collège** | ***Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011*** publiée au BOEN du 1er septembre 2011 définit les principes et les modalités de l'accompagnement personnalisé en classe de sixième, qui se substitue à l'aide au travail personnel (ATP). | L'accompagnement personnalisé en classe de sixième s'adresse à tous les élèves : il comporte 2 heures intégrées dans leur emploi du temps.Les deux heures qui lui sont consacrées dans chaque division peuvent être traitées conjointement ou séparément.Par exemple, une heure peut être destinée à tous les élèves et une heure dédiée aux élèves à besoins spécifiques.L'une ou l'autre peuvent également être annualisées (36 ou 72 heures accentuant la personnalisation de la prise en charge, sous la forme de modules de remise à niveau).L'accompagnement personnalisé s'appuie sur les programmes de collège et sur les compétences attendues au palier 2. | * **faire acquérir le palier 2** en proposant une remise à niveau en cas de difficultés importantes en français et en mathématiques constatées dans l'acquisition des compétences du palier 2, notamment en liaison avec des enseignants des écoles ;
* **accompagner le travail de sixième** en soutenant les élèves dans les apprentissages des enseignements de cette classe ;
* **favoriser l'autonomie et l'acquisition de méthodes de travail**, par exemple en veillant à la compréhension du travail attendu et à l'organisation personnelle ;
* **renforcer la culture générale** en proposant des activités telles que des recherches documentaires, des conférences, ou encore en favorisant le développement d'excellences et de talents particuliers.
 | * Travail en partenariat avec les enseignants sur la mise en place d’atelier de méthodologie avec les CPE, AED ou ASP
* Différents ateliers avec une prise en charge par la Vie scolaire, les CPE et les enseignants : comportement, cadrage, remotivation sur des séances d’1H
* Aide aux devoirs
 |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **textes** | **Principes généraux** | **Domaines d'activités prioritaires** | **Exemples d’interventions et d’actions de la Vie scolaire ou du CPE** |
| **L’accompagnement personnalisé au Lycée** | ***Circulaire n° 2010-013 du 29-1-2010*** | L'accompagnement personnalisé est intégré à l'horaire des élèves. Il se déroule sur 72 heures annuelles, soit 2 heures par semaine en moyenne. C'est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles.Les équipes pédagogiques proposent ses modalités d'organisation au conseil pédagogique, puis le chef d'établissement les soumet à l'approbation du conseil d'administration.En classe de seconde, l'accompagnement personnalisé est en place depuis la rentrée 2010. Il aide les élèves à s'adapter aux exigences du lycée, à acquérir des méthodes de travail et à construire leur projet d'orientation.En classe de première, dès la rentrée 2011, l'accompagnement personnalisé favorise l'acquisition de compétences propres à chaque voie de formation. Il prépare les élèves à commencer à se projeter après le baccalauréat.En classe terminale, à partir de la rentrée 2012, les activités portent en priorité sur les enseignements spécifiques de chaque série, pour aider les élèves à se préparer aux méthodes de l'enseignement supérieur. Les élèves sont ainsi en mesure de finaliser leurs choix d'orientation. | L’accompagnement personnalisé inclut plusieurs activités :* un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés ;
* un approfondissement des connaissances ou une autre approche des disciplines étudiées ;
* une aide à l'orientation, qui s'appuie sur le parcours de découverte des métiers et des formations.

Dans tous les cas, l'accompagnement permet un travail sur les méthodes disciplinaires et interdisciplinaires. | * Accueil particuliers des élèves en début d’année,
* Travail sur le projet personnel et l’orientation en partenariat avec PP et COP
* Evaluation des besoins des élèves : entretiens
* Aide aux devoirs encadrés par AED ou ASP
 |